



UNTOUCHABLE M



Contrat de saillie 2024

L'acheteur : _____
Adresse : _____
Code Postal et Ville : _____
Tél : _____
Mail : _____ @ _____

Conditions d'utilisation

La saillie est réservée pour la jument : _____

N° Sire : _____

Origines : _____

Centre d'insémination choisi : _____

Transfert d'embryon : Oui Non

Conditions de vente

L'acheteur achète au Vendeur une carte de saillie de l'étalon Untouchable M en semence fraîche :

En IAF (insémination de semence fraîche) au Haras du Gery (79) aux conditions suivantes :

- ➔ **211 € TTC** (TVA 5.5%) soit 200 € HT à la réservation (réglés ce jour par chèque joint au contrat à l'ordre du **Haras du Gery**)
- ➔ **1266 € TTC** (TVA 5.5%) soit 1200€ HT de solde au 1/10 (chèque à joindre à la réservation à l'ordre du **Haras du Gery**) avec une Garantie Poulain Vivant.

- *Le vendeur s'engage à n'encaisser le solde qu'au 01/10/2024 si la jument est pleine. C'est à l'acheteur de prouver avant cette date par un certificat vétérinaire que sa jument est restée vide. Dans le cas contraire, elle sera considérée comme pleine et le solde sera encaissé.*
- *Garantie Poulain Vivant : En cas d'avortement après le 01/10/2024 le solde de la saillie sera reporté pour la saison de monte 2025. Le chèque sera retourné si la jument est vide au 1/10 avec un certificat vétérinaire.*

En IAR (insémination en semence réfrigérée) aux conditions suivantes

:

- ➔ **422€ TTC** (TVA 5.5%) soit 400€ HT de frais techniques et frais de transport (3 envois de semence compris) (réglés ce jour par chèque joint au contrat à l'ordre du **Haras du Gery**)
- ➔ **1266€ TTC** (TVA 5.5%) soit 1200€ HT de solde au 1/10 (chèque à joindre à la réservation à l'ordre du **Haras du Gery**) avec une Garantie Poulain Vivant.

Frais de transport envoi supplémentaire : chaque transport de doses sera facturé 78€ TTC soit 65€ HT (TVA 20%)

□ En IAC (insémination en semence congelée) aux conditions suivantes :

- ➔ **422€ TTC** (TVA 5.5%) soit 400€ HT de frais techniques à la réservation (réglés ce jour par chèque joint au contrat à l'ordre du **Haras du Géry**)
- ➔ **1371.50€ TTC** (TVA 5.5%) soit 1300€ HT de solde au 1/10 (chèque à joindre à la réservation à l'ordre du **Haras du Géry**) avec une Garantie Poulain Vivant.

L'envoi de doses (12 paillettes) dans le centre d'insémination choisi n'est pas automatique !

Il se fait à la demande expresse du titulaire du contrat ou du centre de mise en place, quelques jours avant la 1ère insémination

- *Le vendeur s'engage à n'encaisser le solde qu'au 01/10/2024 si la jument est pleine. C'est à l'acheteur de prouver avant cette date, par un certificat vétérinaire, que sa jument est restée vide. Dans le cas contraire, elle sera considérée comme pleine et le solde sera encaissé.*
- *Garantie Poulain Vivant : En cas d'avortement après le 01/10/2024 le solde de la saillie sera reporté pour la saison de monte 2025. Le chèque sera retourné si la jument est vide au 1/10 avec un certificat vétérinaire.*
- *Les frais techniques, de réservation et d'envoi de paillettes ne sont ni remboursables, ni reportables.*

- *L'Acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et, en aucun cas, le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur.*
- *Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'Acheteur.*
- *Le Vendeur se réserve le droit de ne plus fournir de semence pour les juments ayant été inséminées sur au moins 3 chaleurs et n'étant pas gestantes.*
- *La semence envoyée à l'Acheteur ne pourra être utilisée que pour cette seule jument et ce contrat n'est valable que pour un seul et unique poulain.*
- *Si plusieurs embryons sont récoltés à partir d'une même insémination, il sera facturé autant de soldes supplémentaires que de gestations constatées.*
- *La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné des chèques à l'ordre du Haras du Géry correspondants aux frais techniques, au solde de saillie et aux frais de transport*

L'acheteur affirme avoir été informé clairement des conditions du présent contrat. Il accepte les clauses et reconnaît qu'aucune garantie ne lui a été donnée quant au résultat escompté.

POUR LES COMMANDES DE DOSES MERCI DE CONTACTER le 06.68.49.76.07 (avant 10h)

Fait à : _____ Le : _____

Signature de l'Acheteur :

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature du Vendeur :

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Coordonnées bancaires EARL GAUFFRETEAU - Haras du Géry :

RIB: 10278 36313 00010041512 03

IBAN: FR76 1027 8363 1300 0100 4151 203

BIC: CMCIFR2A

Merci d'indiquer le N°de fct pour vos virements.